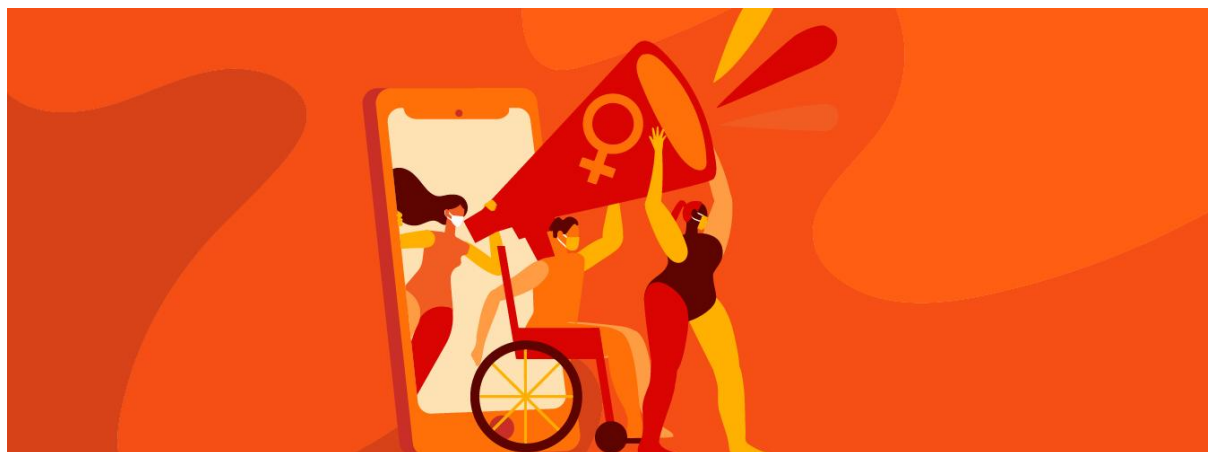

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes



La violence à l'égard des femmes et des filles constitue l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde. Pour lutter contre ce fléau et depuis 2008, l'Organisation des Nations Unies¹ appelle le **25 novembre** à une action internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes et des filles dans le monde. Jusqu'au 10 décembre, qui marque la journée des droits de l'homme, de nombreux événements publics rappelleront la nécessité d'un avenir sans violence.

Pour le SNPTES, la mobilisation contre les violences faites aux femmes doit se poursuivre et gagner en visibilité. Selon l'enquête VIRAGE², les VSS concernent tous les milieux sociaux ainsi, 1 femme sur 26 subit un viol et 1 sur 7 est agressée sexuellement. Ce sont les femmes entre 20 et 34 ans qui sont les plus exposées. **Dans nos universités, ce sont entre 1/3 et 1/4 des étudiantes qui déclarent au moins un fait de violences au cours des 12 derniers mois (injure sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol).**

Le SNPTES a pris part aux discussions autour de la rédaction du **plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles (VSS)**³, lancé le 15 octobre 2021 par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Ce plan s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale d'égalité entre les femmes et les hommes, décrétée grande cause du quinquennat par le président de la République il y a maintenant quatre ans.

Pour le SNPTES, ce plan constitue une réelle avancée qui permettra d'accompagner au mieux les victimes de ces violences mais également d'œuvrer pour que celles-ci disparaissent tout en permettant la mise en valeur des personnels et étudiants y prenant part.

¹ [Site de l'Organisation des Nations Unies](#)

² réalisée par l'Institut national des études démographiques (INED)

³ [Plan national d'action contre les violences sexistes et sexuelles](#)

Ce plan s'ajoute aux mesures prévues dans l'axe 5 des plans d'actions égalité professionnelle que désormais, tous les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que ceux de l'éducation nationale, doivent avoir mis en place. Sur le terrain, le SNPTES y veille et participe activement à sa mise en œuvre.

Mettre fin à la violence à l'égard des femmes est l'affaire de toutes et tous. Pour le SNPTES, il est indispensable que les établissements d'enseignement supérieur nouent des partenariats avec des associations locales et reconnues par l'Etat pour accompagner au mieux ces victimes pour qui les violences ne s'arrêtent pas à la porte de leur amphi ou de leur bureau.

Le SNPTES rappelle l'importance du **3919**, numéro d'écoute anonyme et gratuit destiné aux femmes victimes de violence, à leur entourage, aux témoins ainsi qu'aux professionnels concernés. Ce numéro oriente et accompagne les victimes et les témoins, pour mettre fin au cycle des violences.

SOS Viols : 0 800 05 95 95. Numéro gratuit et anonyme, disponible du lundi au vendredi de 10h à 19h.

08 Victimes : 08 842 846 37. Prix d'un appel local, numéro disponible tous les jours de 9h à 21h. Il s'adresse à toutes les victimes, dont les victimes d'agression sexuelle.

SOS Violences Familiales : 01 44 73 01 27. Attention : ce numéro s'adresse aux auteurs de violences conjugales, et non pas aux victimes.

La violence à l'égard des femmes et l'ONU :

La Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993. Elle définit la violence à l'égard des femmes comme « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Choisy le Roi, le 25 novembre 2021